



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE DU LOGEMENT

DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE



▶ À DESTINATION
DES PERSONNELS
DE L'ACADÉMIE

Année scolaire 2025-2026

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Renseignements : action-sociale-logement@ac-normandie.fr

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT



► POUR QUI ?

Tous les agents de l'académie (enseignants, IATSS, ...) sous conditions de ressources et de composition familiale :

PARTENARIAT AVEC « CDC HABITAT »

Une convention a été signée entre le **rectorat de l'académie de Normandie et le bailleur CDC Habitat**, permettant la mise à disposition d'un certain nombre de logements.

COMMENT ?

1. **Obtenir un numéro unique** via demande-logement-social.gouv.fr
2. **Formuler une demande** à l'adresse mail : action-sociale-logement@ac-normandie.fr

La demande doit comprendre :

- L'état civil de l'agent demandeur
- Ses coordonnées
- Le numéro unique de demande de logement social
- Le(s) secteur(s) géographique(s) demandé(s)
- Des précisions sur le type de logement souhaité peuvent être ajoutées (la taille du logement est déterminée par la composition familiale).

QUELLES SUITES ?

- La demande sera instruite par les services du rectorat.
- Si le dossier est retenu : il sera proposé au bailleur pour l'attribution d'un logement réservé.
- La décision finale d'attribution du logement revient au bailleur.

RENSEIGNEMENTS :

action-sociale-logement@ac-normandie.fr

CONTINGENT PRÉFECTORAL POUR LE LOGEMENT

La **préfecture du département** dispose d'un droit de réservation de 5% du parc de logements sociaux pour loger les fonctionnaires de l'État.

COMMENT ?

1. **Obtenir un numéro unique** via demande-logement-social.gouv.fr
2. **Contactez le service** d'action sociale muni de votre numéro unique : action-sociale-logement@ac-normandie.fr

QUELLES SUITES ?

- Une demande d'inscription sur la liste doit être menée en préfecture (pour l'Eure, un service est dédié : 02 32 78 27 27 / sgc-action-sociale@eure.gouv.fr).
- Les bailleurs prennent connaissance de cette liste et prennent contact directement.
- La décision finale d'attribution du logement revient aux bailleurs.

RENSEIGNEMENTS :

- action-sociale-logement@ac-normandie.fr



► POUR QUI ?

Les enseignants stagiaires affectés en Seine-Maritime et dans l'Eure pour des logements temporaires d'une année scolaire maximum :



PARTENARIAT AVEC LE CROUS

RENSEIGNEMENTS : action-sociale-logement@ac-normandie.fr

VOUS RECHERCHEZ **DES AIDES À L'INSTALLATION** OU POUR **L'ACCÈS AU LOGEMENT**



AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Prise en charge d'une partie des frais d'installation dans un nouveau logement.

POUR QUI ?

Tous les agents nommés pour la **première fois dans l'académie** (réussite, concours, mutation...) pendant l'année scolaire en cours.

COMMENT ?

Remplir le formulaire de demande de retrait et le retourner au service d'action sociale :

action-sociale-logement@ac-normandie.fr

RENSEIGNEMENTS :

action-sociale-logement@ac-normandie.fr

AIDE À L'INSTALLATION

L'académie de Normandie propose une aide du **comité interministériel des villes (CIV)** aux personnes nouvellement nommées pour l'installation et à l'équipement du logement.

POUR QUI ?

Tous les agents nouvellement affectés, au **1er septembre** de l'année en cours, dans des établissements sensibles situés en **Réseau d'Education Prioritaire (Rep, REP+)** et **Quartiers Prioritaires de la ville (QPV)**.

COMMENT ?

Remplir le formulaire de demande de retrait et le retourner au service d'action sociale :

action-sociale-logement@ac-normandie.fr

RENSEIGNEMENTS :

action-sociale-logement@ac-normandie.fr

AIDE À L'INSTALLATION

Prise en charge d'une partie des frais d'installation.



POUR QUI ?

Tous les agents de l'Etat (**néo-titulaires et stagiaires**) affectés pour la **première fois dans la fonction publique** de l'Etat, ou affectés dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**.

COMMENT ?

Déposer son dossier :

<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>

RENSEIGNEMENTS :

- 0970251016
- <https://www.aip-fonctionpublique.fr/>

AIDE AU DÉMÉNAGEMENT

Prise en charge des frais de changement de résidence.

POUR QUI ?

Fonctionnaires et contractuels changeant de résidence administrative entraînant un changement de résidence familiale.

COMMENT ?

Sur papier libre à envoyer à votre service de gestion.

RENSEIGNEMENTS :

- votre service de gestion
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13896>

SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE **SOCIAL DES PERSONNELS**



SECRETARIAT : ANGÉLINA SUPPLIE

T 02 32 08 97 84 - F 02 32 08 97 66

✉ courriel : service-social-personnels@ac-normandie.fr